COALITION POUR DES multinationales responsables

MULTINATIONALES RESPONSABLES

Feuille d'information pour les parlementaires
Session d'automne 2023

DÉVELOPPEMENTS AU NIVEAU INTERNATIONAL

- **Mise à jour des principes directeurs de l'OCDE**
- **L'UE adopte un règlement qui renforce les normes de durabilité liées aux batteries**
- **La Suisse sera bientôt le seul pays d'Europe sans responsabilité des multinationales**

SUISSE

- **Le mouvement pour la responsabilité des multinationales gagne en visibilité**

ÉTUDES DE CAS

- **Un pesticide de Syngenta contamine l'eau potable au Costa Rica**
- **La multinationale suisse de matières premières IMR coresponsable de déboisement illégal**

Mise à jour des principes directeurs de l'OCDE sur la responsabilité des multinationales

L'OCDE a adopté en juin une mise à jour de ses Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales. La dernière modification avait consisté en une harmonisation avec les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits humains, adoptés en 2011. Ces deux textes constituent la norme internationale en matière de responsabilité des multinationales.

Comme les ministres de l'OCDE l'avaient constaté lors de leur rencontre de février, ces normes juridiques non contraignantes *(soft law standards)* sont de plus en plus souvent intégrées aux lois nationales et font aussi partie du projet de directive de l'UE. Selon lesdits ministres, cette intégration est importante pour améliorer la conduite responsable des entreprises *(Responsible Business Conduct)* et pour parvenir à une harmonisation et une cohérence des exigences au niveau international. En Suisse, le conseiller national Beat Flach (PVL/AG) a demandé dans une interpellation comment le Conseil fédéral entendait mettre en œuvre cette recommandation de l'OCDE. Dans sa réponse, le Conseil fédéral écrit qu'il veille à ce que les mesures juridiquement contraignantes prévues en Suisse « soient conformes aux normes internationalement reconnues dans le cadre de la conduite responsable des entreprises. »

Tweet du secrétaire général de l'OCDE

Plus d'informations :

L'UE adopte un règlement qui renforce les normes de durabilité liées aux batteries

En juillet, le Parlement européen (par 544 voix contre 18) et le Conseil de l'UE (par 25 voix contre 0) ont adopté un règlement qui renforce les normes de durabilité liées aux batteries et sera applicable dans toute l'UE dès 2024. Cette décision s'inscrit dans le contexte d'une forte croissance de la demande en batteries attendue ces prochaines années (p. ex. pour les voitures électriques).

Pour la première fois, un texte réglemente l'ensemble du cycle de vie d'un produit – concrètement, toute batterie vendue dans l'UE –, de l'approvisionnement en matériel à la production en passant par l'élimination et le recyclage. Des règles liées au devoir de vigilance exigent notamment des multinationales qui souhaitent vendre des batteries sur le marché européen que l'extraction des minerais utiles (cobalt, graphite naturel, lithium, nickel) n'ait entraîné ni violation des droits humains ni destruction de l'environnement. Dans chaque pays membre, un organe indépendant se chargera de la surveillance et infligera des amendes en cas d'infraction.

Extrait du tableau explicatif de l'UE

La Suisse sera bientôt le seul pays d'Europe sans responsabilité des multinationales

En 2020, l'initiative pour des multinationales responsables était acceptée par la majorité de la population suisse, mais échouait devant les cantons. Depuis, plusieurs pays d'Europe ont introduit des lois sur la responsabilité des multinationales ou lancé des processus législatifs dans ce sens. La carte ci-contre rend compte de l'état actuel de la situation.

Depuis 2022, l'UE se penche aussi sur un projet de directive sur la responsabilité des multinationales (CSDDD) élaboré par la Commission européenne. Le Conseil de l'UE et le Parlement européen ont déjà donné leur accord de principe. Les négociations en trilogue, visant à régler les derniers détails du texte, sont en cours à Bruxelles. La CSDDD devrait être adoptée d'ici la fin de l'année.

Le projet de directive européenne va nettement plus loin que le droit suisse en vigueur, comme l'avait déjà constaté l'Office fédéral de la justice en 2022. En effet, contrairement au contre-projet à l'initiative pour des multinationales responsables, le texte de l'UE impose un devoir de vigilance étendu aux multinationales en matière de droits humains et de standards environnementaux et contient une disposition liée à la protection du climat. Une autorité de surveillance contrôlera le respect des normes et, en cas d'infraction, des dispositions en matière de responsabilité civile seront applicables.

La Suisse court donc le risque de devenir le seul pays d'Europe sans responsabilité des multinationales. En effet, le Conseil fédéral ne se préoccupe pour le moment que d'un sujet secondaire: il prévoit la mise en consultation d'un projet de loi relatif à la mise à jour des règles de reporting (CSRD) pour l'été 2024, mais aucune mesure en vue d'une reprise de la directive européenne sur la responsabilité des multinationales (CSDDD) n'a encore été annoncée.

Fin 2022, la Coalition pour des multinationales responsables a déposé auprès du Conseil fédéral et du Parlement une pétition munie de 217 509 signatures en faveur d'une loi alignée sur le projet de l'UE. Le texte a été mis en suspens jusqu'à nouvel avis par la Commission des affaires juridiques du Conseil national. En raison de ce blocage, la Coalition examine la possibilité de lancer une nouvelle initiative populaire fédérale ou cantonale.

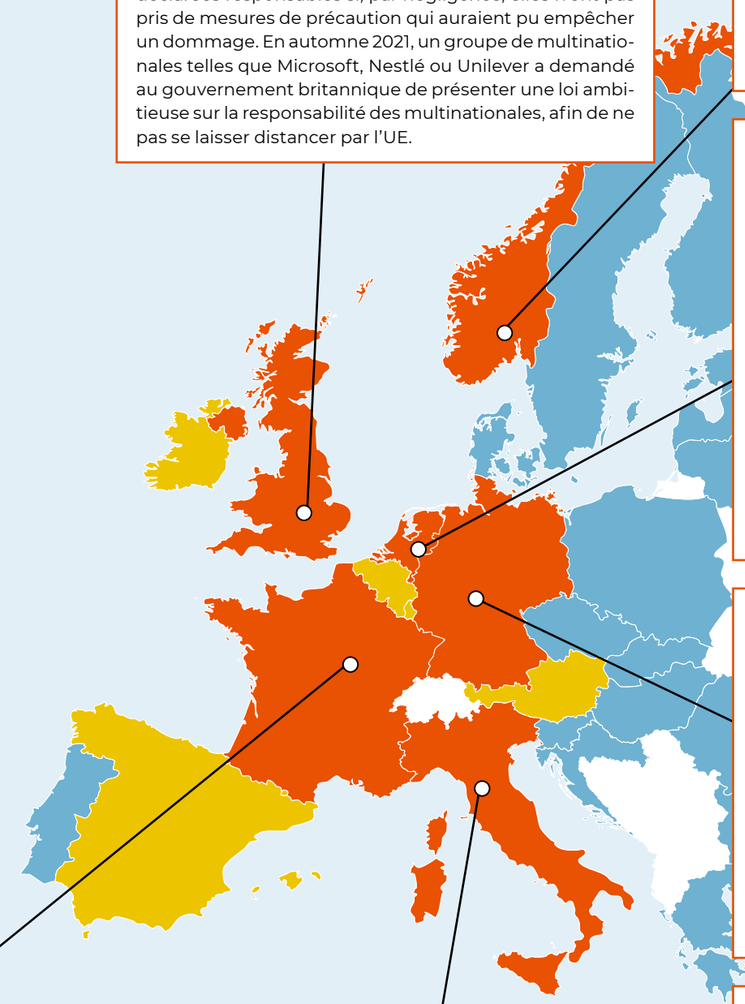

GRANDE-BRETAGNE

La Grande-Bretagne ne dispose d'aucune loi sur la responsabilité des multinationales, mais le système juridique britannique permet aux victimes de se saisir des tribunaux au titre du *« duty of care »*, un devoir de vigilance établi par la jurisprudence. Les entreprises peuvent en effet être déclarées responsables si, par négligence, elles n'ont pas pris de mesures de précaution qui auraient pu empêcher un dommage. En automne 2021, un groupe de multinationales telles que Microsoft, Nestlé ou Unilever a demandé au gouvernement britannique de présenter une loi ambitieuse sur la responsabilité des multinationales, afin de ne pas se laisser distancer par l'UE.

NORVÈGE

En été 2021, la Norvège a adopté le *« Transparency Act »*, qui est entré en vigueur le 1er juillet 2022. La loi prévoit un devoir de vigilance en matière de droits humains et de conditions de travail, par exemple la garantie d'un salaire digne, tout au long de la chaîne de valeur. Elle s'applique aux entreprises à partir de 50 employés et est mise en oeuvre par une autorité de protection des consommateur·trice·s habilitée à infliger des amendes et à prononcer des injonctions.

PAYS-BAS

Les Pays-Bas ont adopté en 2019 une loi sur le travail des enfants. Celle-ci prévoit un devoir de vigilance en matière de travail des enfants tout au long de la chaîne de valeur. Une autorité de surveillance est chargée de contrôler le respect de cette obligation par les entreprises et peut infliger des amendes en cas de manquement. Dans les cas extrêmes, des peines de prison peuvent même être prononcées à l'encontre de membres de la direction d'une entreprise. Le Parlement et le gouvernement débattent actuellement d'un renforcement de la loi, pour qu'elle soit étendue à d'autres violations des droits humains ainsi qu'aux atteintes à l'environnement. En parallèle, plusieurs procédures judiciaires contre des multinationales sont en cours devant les tribunaux néerlandais et des jugements ont déjà été rendus.

ALLEMAGNE

Adoptée par le Bundestag en été 2021, la loi sur le devoir de vigilance dans les chaînes d'approvisionnement est entrée en vigueur début 2023. En plus d'imposer un devoir de vigilance étendu tout au long de la chaîne d'approvisionnement, la nouvelle législation instaure une autorité de surveillance qui pourra mener des contrôles et infliger de lourdes amendes en cas de non-respect des dispositions. À partir d'un certain montant d'amende, une exclusion des marchés publics pourra être prononcée. La loi concerne les multinationales allemandes et les groupes étrangers implantés dans le pays comptant au moins 3000 employé·e·s sur le territoire. Dès 2024, ce seuil passera à 1000.

FRANCE

La France a adopté en 2017 sa loi sur le devoir de vigilance, qui oblige les grandes entreprises (à partir de 5000 employé·e·s) à respecter les droits humains et l'environnement. La France a été l'un des premiers pays européens à introduire une telle législation. Les entreprises qui manquent à leur devoir de vigilance peuvent être assignées en justice par toute personne justifiant d'un intérêt à agir et s'exposent à des amendes élevées. Les personnes lésées peuvent également engager la responsabilité civile d'une entreprise pour obtenir des dommages-intérêts. Huit procédures judiciaires sont actuellement en cours.

ITALIE

L'Italie dispose d'une loi qui prévoit des amendes ou la confiscation de bénéfices si des employé·e·s d'une multinationale ou des tiers agissant dans son intérêt commettent certains manquements aux droits humains ou délits environnementaux. L'entreprise peut toutefois échapper à la sanction via un *compliance program*. Même s'il ne s'agit pas d'un modèle classique de loi sur la responsabilité des multinationales au sens des Principes directeurs de l'ONU, cet instrument constitue une forte incitation à respecter les droits humains.

GRANDE-BRETAGNE, FRANCE, ITALIE, ALLEMAGNE, PAYS-BAS, NORVÈGE :
Pays où il existe déjà une loi sur la responsabilité des multinationales et/ou des procédures judiciaires en cours contre des multinationales.

BELGIQUE , AUTRICHE , LUXEMBOURG , IRLANDE , ESPAGNE :
Pays où un processus politique est en cours dans le but d'introduire une loi sur la responsabilité des multinationales.

AUTRES PAYS DE L'UE :
La future loi européenne sur la responsabilité des multinationales (CSDDD) s'appliquera dans tous les pays de l'UE.

ÉTUDES DE CAS

Un pesticide de Syngenta contamine l'eau potable au Costa Rica

Une enquête de Public Eye montre que le fongicide chlorothalonil pollue l'eau de source d'au moins deux villages au Costa Rica. Comme l'eau n'est plus potable depuis des mois, les autorités doivent approvisionner la population par camion-citerne. Des échantillons ont révélé des valeurs de chlorothalonil dépassant de 200 fois la limite légale. Au Costa Rica, la multinationale Syngenta est le numéro un sur le marché de ce pesticide, responsable à elle seule de plus d'un quart des volumes importés entre 2020 et 2022. Ce commerce entraîne la contamination massive de l'eau, problème qui touche potentiellement des dizaines de milliers de personnes, et cela bien que le fongicide soit interdit d'utilisation en Suisse et dans l'UE parce qu'il est classé «cancérogène présumé» et pollue les eaux souterraines.

Plus d'informations :

SUISSE

Le mouvement pour la responsabilité des multinationales gagne en visibilité

Depuis la votation de 2020, des milliers de bénévoles continuent de s'engager dans toute la Suisse pour l'adoption d'une loi efficace sur la responsabilité des multinationales. Les drapeaux orange, de retour sur près de 15 000 balcons à travers toute la Suisse, rappellent à la population cette revendication. Durant l'été, 1500 sympathisant·e·s ont distribué 600 000 flyers dans les boîtes aux lettres du pays pour rendre compte de cas actuels de violation des droits humains et de destruction de l'environnement impliquant des multinationales établies en Suisse. Cet immense engagement et les nombreux retours qui nous sont parvenus montrent que la population est toujours en colère et refuse que certaines multinationales méprisent les droits humains et les standards environnementaux.

ÉTUDES DE CAS

La multinationale suisse de matières premières IMR coresponsable de déboisement illégal

Le groupe zougois IMR joue un rôle majeur dans l'exploitation d'une mine de charbon au coeur de la forêt tropicale de Bornéo. Plus de 15 000 hectares sont menacés de défrichement par l'exploitant de la mine, qui veut accéder aux réserves souterraines de charbon. Cela reviendrait à détruire l'habitat de plusieurs espèces menacées d'extinction, telles que le gibbon, l'orang-outan et plus de 6000 variétés végétales que l'on ne trouve qu'à Bornéo. La population indigène Dayak a déjà perdu l'accès à l'eau potable et souffre de la pollution de l'air. Confronté à cette situation, le président du conseil d'administration d'IMR est resté indifférent : dans un courrier adressé au Bruno Manser Fonds – l'ONG bâloise qui a dévoilé l'affaire en Suisse –, il a d'abord écrit que les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales reposaient sur le principe du volontariat dans notre pays et qu'IMR n'était donc pas tenue de les respecter. Plus tard, quand les médias se sont emparés de l'affaire, IMR a soudain annoncé qu'elle avait cédé ses actions dans la mine, alors qu'elle les avait seulement transférées à une entité singapourienne appartenant au groupe.

Plus d'informations :

Il est tout aussi clair que ces Principes directeurs ne font qu'exprimer une attente à l'attention des entreprises concernées. Le respect de ces Principes directeurs repose en fin de compte sur le principe du volontariat et ils n'ont pas de caractère juridiquement contraignant.

Extrait de la lettre controversée (traduction libre de l'allemand). La multinationale ne respecte pas la protection de l'environnement car elle ne s'expose à aucune sanction en Suisse.

Impressum

Cette fiche d'information est publiée par la Coalition pour des multinationales responsables et fournit des informations sur les développements actuels dans le domaine de l'économie et des droits humains. La Coalition réunit plus de 80 organisations de défense des droits humains, de l'environnement et de la coopération au développement.

COALITION POUR DES MULTINATIONALES RESPONSABLES
Monbijoustrasse 31, case postale, 3001 Berne

031 390 93 36

info@responsabilite-multinationales.ch / www.responsabilite-multinationales.ch